



Le papy-boom a commencé. Que fait-on?

2010/20
15 12 2010



COMMUNAUTE



PROSPERITE



PROTECTION

Au travers d'articles de presse, de discours politiques et d'analyses d'experts en matière de pensions, le grand public a eu l'occasion jusqu'à présent de se faire une idée approximative des grands enjeux à ce sujet. Face au poids budgétaire des pensions dans la sécurité sociale et à la pression croissante sur la population active pour en assurer la pérennité, nous souhaitons, en toute transparence et sur base d'un nombre réduit de chiffres et faits importants, aider le citoyen à mieux comprendre encore les éléments cruciaux du débat. Nous souhaitons en outre mettre l'accent sur l'orientation que va devoir prendre notre société, en termes de politique d'emploi et d'âge, en vue de garantir la soutenabilité budgétaire et sociale de notre système de pension.

1. La réforme des pensions : entre idées et réalité

1.1 Le Naufrage du Titanic

Le président du conseil d'administration du Fonds de vieillissement, Marc Boeykens, n'hésite pas, dans le rapport annuel du Fonds, à comparer le danger qui guette le système des pensions au naufrage du Titanic. Fin 2009, le Fonds était doté de 16,9 milliards d'euros, un montant qui ne représente pourtant qu'une demi-année de pension. En outre, ce montant ne peut être utilisé aussi longtemps que notre taux d'endettement est supérieur à 60% du PIB. Bref, cet argent ne sera pas disponible avant longtemps. Une récente étude de la Katholieke Universiteit Leuven (Atlas des pensions) réalisée à la demande du SPF Sécurité sociale vient de tirer la sonnette d'alarme quant au niveau trop faible de certaines pensions légales (1). Alors qu'on se demande déjà comment payer les futures pensions, et qu'aucun préfinancement n'a été prévu pour couvrir la vague des départs à la pension qui commence pourtant cette année. Il est difficile d'imaginer une telle insouciance alors même que c'est notre système tout entier de sécurité sociale qui vacille. Ce que les syndicats appellent à juste titre « la plus belle cathédrale du pays » est en péril. Longtemps, on a pensé que la réforme des pensions pouvait attendre. Nous sommes maintenant le dernier pays d'Europe à n'avoir rien fait. L'immobilisme politique en la matière est révoltant. L'excuse, c'est qu'il y a des problèmes plus urgents à résoudre et que les pensions peuvent attendre que les coûts du vieillissement se fassent sentir. En attendant, on s'éternise sur un plan A ou un plan B, ou encore sur comment répartir l'argent entre les six gouvernements du royaume, alors que la vraie question est de savoir comment répartir l'effort budgétaire entre ces six gouvernements si on veut assurer la viabilité de notre système de pension.

1.2. La Vraie Solidarité

Cette année 2010 est l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort d'Albert Camus, et son propos conserve toute son actualité lorsqu'on relit cette extrait de l'Homme Révolté : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ». C'est dans cet esprit, que nous souhaitons mettre la discussion sur les pensions au service du temps présent plutôt que de la soumettre à des projections lointaines qui n'encouragent pas à l'action immédiate. La question des pensions concerne notre société présente et non pas un lointain futur. C'est notre devoir collectif de préserver notre système de pension. Nous devons assurer une pension acceptable à nos parents et nous devons assurer à nos enfants que cela ne se fera pas sur leur dos.

1.3. Le Vrai Problème

Les gouvernements successifs, dans les années 1970, avaient déjà largement contribué à populariser les deux idées fausses qui ont inspiré les politiques de sortie précoce du marché du travail et qui demeurent ancrées dans de très nombreuses esprits :

- retirer les seniors du marché du travail permettrait de donner de l'emploi aux jeunes ; « Travailler moins pour travailler tous » était le mot d'ordre.
- le progrès social consisterait à s'arrêter de travailler de plus en plus tôt. Cela conduit à concevoir la retraite comme une délivrance.

“
Le progrès social consiste à améliorer les conditions de travail et pas à exclure les seniors du travail.”

Nous avons tout faux.

Il convient aujourd'hui de constater à quel point les faits ont démenti ces idées reçues, et d'en tirer les conséquences.

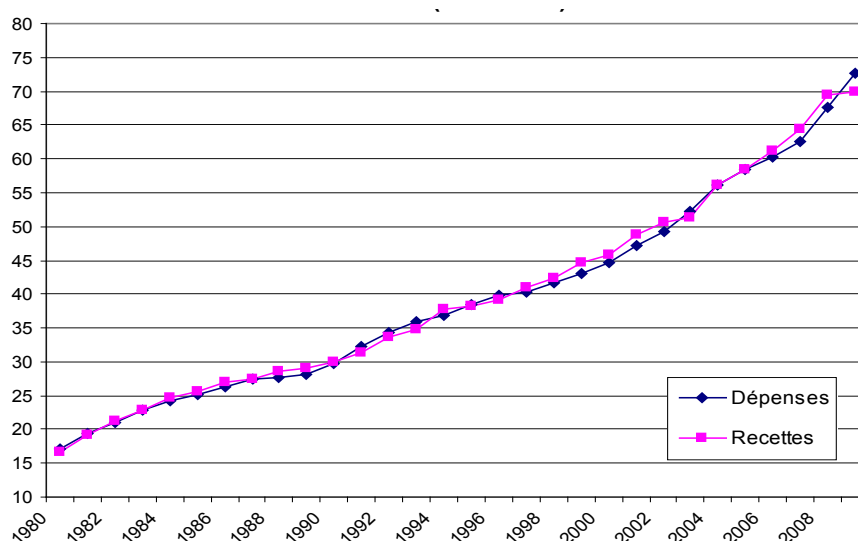
- L'emploi crée l'emploi, selon un cercle vertueux. Inversement, la réduction de la quantité de travail conduit, selon un cercle vicieux, à l'accentuation du chômage et du sous-emploi.
- La retraite est souvent vécue comme une exclusion du marché du travail et s'accompagne pour beaucoup d'un sentiment d'isolement et d'inutilité sociale. Le progrès social ne consiste pas à mettre fin le plus rapidement possible au travail; il consiste à rendre le travail épanouissant pour une proportion croissante de personnes, comme il l'est depuis longtemps pour beaucoup de professionnels.
- Notre société moderne a créé des conditions favorables à l'allongement de la durée de la vie. C'est un véritable succès que nous devons accompagner en travaillant un peu plus.

1.4. Le vieillissement n'est pas coupable

La double idée fautive d'une émancipation progressive du travail par les gains de productivité et des départs anticipés pour laisser la place aux jeunes, a mené au dérapage du budget de sécurité sociale. Comme l'indique clairement le graphique 1, les dépenses de sécurité sociale ont explosé depuis longtemps mais davantage encore au cours de ces dix dernières années, alors que les effets du vieillissement sont encore à venir. Entre 1980 et 2000, ces dépenses sont passées de 17,2 à 44,6 milliards (+27,4 milliards en 30 ans)

alors qu'entre 2000 et 2010, elles ont évolué de 44,6 à 72,6 milliards (28 milliards en 10 ans). Dit autrement, ces dépenses ont été en l'espace de 30 ans, multipliées par cinq. Si on regarde les dernières années, on constate ainsi très clairement que cette explosion des dépenses est antérieure à la crise économique de 2008 qui a surtout eu pour effet de compresser les recettes. Nous sommes aujourd'hui le pays d'Europe avec les dépenses sociales (chômage, santé et pensions) les plus élevées en proportion du revenu national.

Graphique 1 : Recettes et dépenses de la sécurité sociale, en milliards d'euros (1980-2009)



Source : Bureau fédéral du Plan, comptes nationaux.

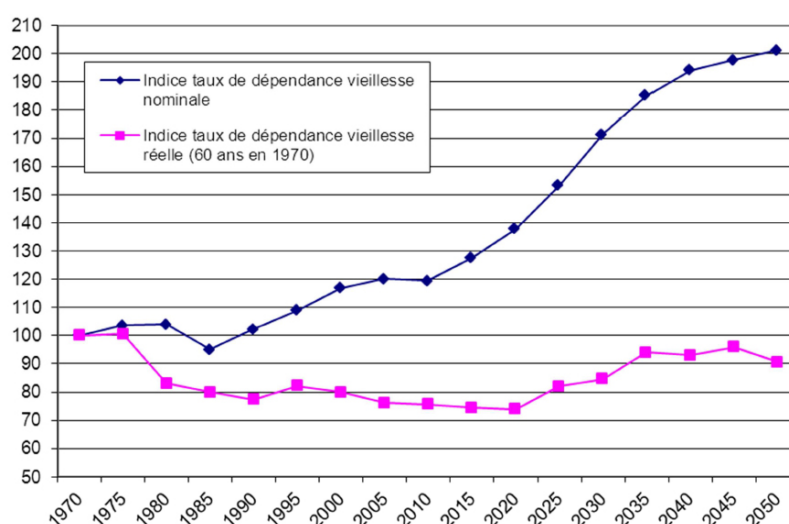
2. Le vieillissement: entre notion et réalité

2.1. Vieillesse nominale et vieillissement réel

C'est quoi être vieux ? Cela dépend-il du nombre d'années déjà vécues (âge rétrospectif) ou bien du nombre d'années restant à vivre (âge prospectif) ? La convention considère que l'on est « vieux » lorsque l'on a atteint son 65ème anniversaire indépendamment du temps qu'il nous reste à vivre. Sur base de cette convention, le taux de dépendance vieillesse est mesuré comme le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et la population âgée entre 20 et 64 ans. Comme l'indique clairement le graphique 2 (courbe en bleu), ce taux de dépendance vieillesse a connu une augmentation relative de 20% entre 1970 et 2010 en passant de 24,02% à 28,67% (tableau 1). Cette augmentation sur les 40 dernières années est assez faible et ne peut donc pas être invoquée pour expliquer la croissance des dépenses sociales. Si maintenant, on regarde les perspectives pour les 40 prochaines années (sur base des projections démographiques), on constate une augmentation significative du taux de dépendance vieillesse qui passe de 28,67% en 2010 pour dépasser les 48,31% en 2050(2). C'est le spectre du vieillissement qui menace notre système de pension. Ce phénomène n'est pas spécifique à la Belgique, il est global. Il est le fruit combiné d'une baisse des taux

de natalité et d'un accroissement de la longévité. A cela s'ajoute pour la Belgique, le baby-boom d'après-guerre qui se traduit en 2010 par le début de la vague des départs massifs à la pension (papy-boom). Le dernier rapport du CEV (Juin 2010) estime que ce vieillissement massif représente une augmentation de nos dépenses de pensions (tous régimes confondus) de 5% du PIB à l'horizon 2050. Sur base du PIB de cette année, cela représente 17 milliards d'euros de dépenses de pension supplémentaires par an. Cela représente une augmentation de plus de moitié de nos dépenses de pension. La totalité de la dotation du fonds de vieillissement serait donc épuisée en moins d'un an.

Graphique 2 : Croissance du taux de dépendance vieillesse réelle et nominale (1970-2050)



Sources: Calculs propres, données du SPF Economie et d'Eurostat, projections du Bureau fédéral du Plan.

Tableau 1 : Taux de dépendance vieillesse réelle et nominale (1970-2050)

	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Tx dépendance_ vieillesse nominale	24,02%	24,96%	24,55%	28,08%	28,67%	33,12%	41,16%	46,62%	48,31%
Tx dépendance_ vieillesse réelle	37,90%	31,45%	29,33%	30,26%	28,67%	28,03%	32,06%	35,23%	34,34%

Sources: Calculs propres, données du SPF Economie et d'Eurostat, projections du Bureau fédéral du Plan.

Cette façon de définir le vieillissement est curieuse. En effet, on considère comme équivalent une personne âgée de 65 ans en 1970 et une personne âgée de 65 ans en 2010. Pourtant, en l'espace de quarante ans, l'espérance de vie à 65 ans a augmentée de plus de 5 ans pour passer de 13,91 ans à 19,36 ans (Eurostat). Autrement dit, notre vie s'est allongée d'environ cinq ans et demi. Rapporté à notre cycle de vie, cela suggère qu'avoir 65 ans en 1970 revient à avoir 70 ans en 2010. De la même manière, on considère comme équivalent, une personne âgée de 65 ans en 2010 et une personne âgée de 65 ans en 2050, alors que cette dernière doit s'attendre à vivre

un peu moins de cinq années supplémentaires (pour atteindre en moyenne une espérance de vie à 65 ans de 23,88 ans selon les estimations du Bureau fédéral du Plan (BFP)). Cela suggère donc qu'un âge de 70 ans en 2050 correspondrait à un âge de 65 ans en 2010.

En 1984, l'économiste Victor Fuchs proposait, comme on le fait habituellement pour les taux d'intérêt réel, de calculer un âge réel en ajustant l'âge nominal sur base de l'évolution de l'espérance de vie (3). Cette idée a plus récemment été reprise par les Nations Unies dans leurs projections démographiques pour établir les perspectives de vieillissement « réel » sur base d'une indexation de l'âge nominal de 65 ans en fonction des gains d'espérance de vie (4).

Si nous faisons cet exercice pour la Belgique sur base des perspectives démographiques du BFP, on obtient les perspectives de vieillissement « réel » que l'on peut ensuite comparer avec le vieillissement « nominal ». Plus concrètement, si nous fixons (par convention) le seuil du vieillissement à 60 ans en 1970 et nous augmentons progressivement ce seuil d'âge en fonction des gains de longévité (calculés en fonction de l'espérance de vie à 65 ans), nous obtenons le vieillissement réel à l'âge de 65 ans en 2010 et à l'âge de 70 ans en 2050. On a ainsi enlevé du vieillissement nominal la partie imputable à l'allongement de la durée de vie après pension. C'est une vision prospective du vieillissement qui dépend du temps qu'il nous reste pour notre pension et non pas du temps passé à travailler. Pas étonnant dans ces circonstances, qu'aujourd'hui on parle de seconde jeunesse à 65 ans tandis qu'on parlait de troisième âge dans les années 70. En bref, nous sommes plus jeunes que nous le pensons et le débat sur le vieillissement doit intégrer cet aspect. C'est en particulier vrai pour la question de l'âge de départ à la pension.

Dans le tableau 1 et le graphique 2, le taux de dépendance vieillesse réelle est donc mesuré comme le rapport entre la population ayant atteint et dépassé ce seuil de vieillissement -ou âge réel du vieillissement, et la population ayant entre 20 ans et ce seuil. On voit ainsi très clairement que la croissance de ce taux est totalement différente de celle prise par le taux de dépendance vieillesse nominale. La section suivante entre dans le vif du sujet et utilise indirectement cette évolution pour discuter de l'option d'un allongement de la carrière.

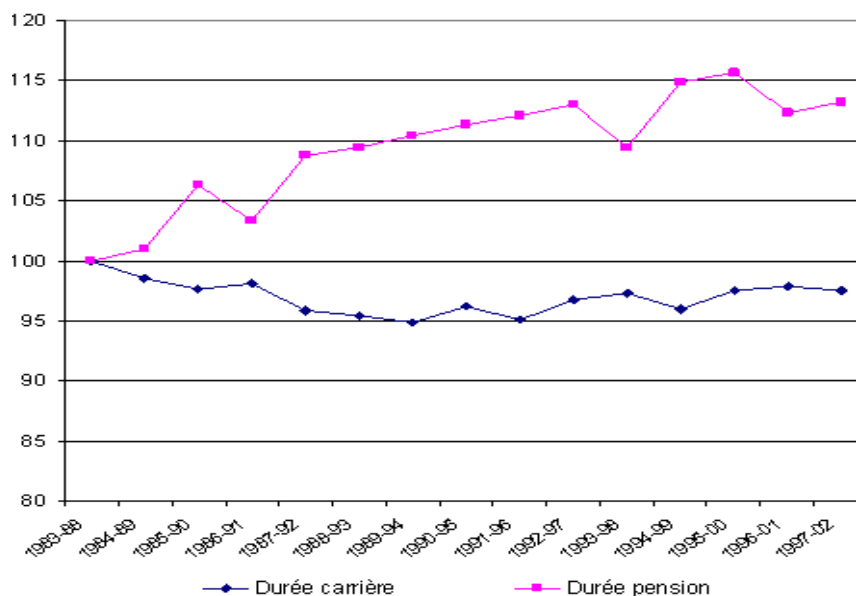
2.2. A quel âge faut-il prendre sa pension?

Les deux approches du vieillissement considérées (nominal ou réel) donnent des réponses différentes :

- Dans le cas du vieillissement nominal : l'âge de la pension est fixe. La durée de carrière est donc fixe et la durée de pension varie avec l'espérance de vie. Ce n'est pas une formule équitable car la nouvelle génération contribue un même nombre d'années que la génération précédente mais bénéficie d'une pension plus longue (voir graphique 3).
- Dans le cas du vieillissement réel : l'âge de la pension varie avec l'espérance de vie. La durée de pension est constante mais la durée de carrière varie avec l'espérance de vie. Ce n'est pas une formule équitable, car la nouvelle génération contribue plus longtemps que la génération précédente, pour une durée de pension identique.

La réponse équitable se trouve entre ces deux options. Elle consiste à consacrer une partie des gains de longévité pour travailler plus longtemps et une autre partie pour allonger la durée de sa pension. Le graphique 3 indique clairement que jusqu'à présent, c'est surtout la durée de pension qui a profité des gains de longévité.

Graphique 3: Evolution de la durée de pension et de la durée de carrière pour les hommes (1989-2002)



Sources: Calculs propres, données du SPF Economie et OCDE, projections du Bureau fédéral du Plan.

3. Le financement des pensions : une rupture d'équilibre

Le système de financement des pensions légales repose sur un équilibre entre l'évolution du nombre de pensionnés et l'évolution de l'emploi. A politique inchangée en matière d'emploi et d'âge de pension, le vieillissement démographique aura pour effet de gonfler les effectifs des pensionnés (par l'effet combiné du papy-boom et d'un allongement de la durée de vie individuelle) et de compresser le volume d'emploi (par l'effet du papy-boom et d'une relève insuffisante suite à la baisse du taux de fécondité). Cela se traduit par une hausse du taux de dépendance « économique » qui représente le nombre de pensionnés par travailleur. Dans le tableau 2, on calcule le taux de dépendance « économique » en appliquant les taux d'emploi actuels par catégorie d'âge sur l'évolution de la structure d'âge de la population entre 2010 et 2050. Le taux de dépendance économique en bas du tableau représente le rapport entre le nombre de pensionnés et assimilés (toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes sans emploi âgées entre 60 et 64 ans) et le nombre de cotisants (personnes effectivement au travail). Comme l'indique clairement le tableau 2, à politique inchangée, le taux de dépendance économique va passer de 54,1% en 2010 à 85,59% en 2050. C'est le résultat d'une augmentation du nombre de pensionnés et assimilés pour un volume d'emplois stable sur cette période. Le tableau 3 nous donne une vue plus détaillée de l'évolution annuelle par dix ans du nombre de pensionnés de plus de 65 ans et du nombre de personnes inactives entre 60 et 64 ans, sur base de notre hypothèse d'emploi (18,79%). Entre 2010 et 2050, l'augmentation totale du nombre de pensionnés et assimilés tourne autour des 60% pour un nombre de cotisants relativement stable. La conséquence de ce changement est redoutable puisqu'à politique inchangée, elle

implique une baisse des pensions légales de 60% ou une hausse des cotisations de 60%. Aucune de ces options n'étant évidemment acceptable, se pose donc naturellement la question des politiques d'emploi et des politiques de l'âge de la pension. Nous allons traiter chacune de ces politiques en essayant d'évaluer leur efficacité relative à enrayer le déséquilibre des pensions.

Tableau 2 : Evolution de l'emploi et des pensionnés à politique inchangée 2010-2050.

Catégories d'âge	Tx emploi 2010	2010	2020	2030	2040	2050
15-19 ans	6,80%	44.226	43.092	47.039	46.443	45.149
20-24 ans	43,76%	288.566	293.057	306.673	309.363	305.572
25-54 ans	79,77%	3.583.040	3.593.623	3.518.234	3.532.823	3.550.035
55-59 ans	50,24%	346.705	400.400	370.621	364.563	375.583
60-64 ans	18,79%	118.985	137.467	140.192	129.563	134.389
60-64 ans sans emploi		514.253	594.129	605.908	559.968	580.824
Emploi total		4.381.523	4.467.638	4.382.760	4.382.755	4.410.727
Pensionnés et assimilés		2.370.512	2.814.295	3.320.337	3.613.977	3.774.984
Tx de dép économique		0,5410	0,6299	0,7576	0,8246	0,8559

Remarques : Sous la rubrique « pensionnés et assimilés », nous comptabilisons les personnes de 65 ans et plus et les personnes entre 60 et 64 ans sans emploi.

Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009) et BFP, Perspectives de population 2007-2060, et Calculs propres.

Tableau 3 : Evolution du nombre de pensionnés et assimilés sur la période 2010-2050

	2010	2020	2030	2040	2050
60-64 ans inactifs	514.253	594.129	605.908	559.968	580.824
Δ+ par décennie		79.877	11.779	-45.940	20.856
Pensionnés 65+	1.856.259	2.220.166	2.714.429	3.054.009	3.194.160
Δ+ par décennie		363.907	494.263	339.580	140.151
Pensionnés et assimilés	2.370.512	2.814.295	3.320.337	3.613.977	3.774.984
Δ+ par décennie		443.784	506.042	293.640	161.007
Δ+ annuelle		44.378	50.604	29.364	16.101

Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009) et BFP, Perspectives de population 2007-2060, et Calculs propres.

4. Quelle politique de l'emploi?

Nous avons envisagé 5 scénarios d'augmentation du taux d'emploi. Le premier fait référence à la stratégie Europe 2020, descendante de la stratégie de Lisbonne, qui a entre autres pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour les 20-64 ans dans chaque Etat membre, d'ici à 2020. En 2010, le taux d'emploi total des 20-64 ans en Belgique avoisine les 67,12% (5). Pour atteindre les 75%, il existe plusieurs façons de répartir l'augmentation du taux d'emploi global entre les différentes catégories d'âge. En supposant que l'on ne modifie pas l'emploi des moins de 20 ans (investissement en capital humain), on peut répartir -de manière aléatoire mais relativement acceptable- cette augmentation de l'emploi sur les autres catégories d'âge comme indiqué dans le tableau 4, le redressement de l'emploi étant principalement concentré sur les seniors (55ans et +).

“
 Redresser l'emploi sans travailler plus longtemps est insuffisant.

”

Tableau 4 : Evolution de l'emploi pour atteindre un taux d'emploi de 75% en 2020.

	2010	EU2020	Population 2020	Tx emploi 2010	Tx emploi 2020	Population avec emploi 2020
15-19 ans			634.151	0,0680	0,0680	43.092
20-24 ans	0,6712	0,75	669.691	0,4376	0,5000	334.846
25-54 ans			4.504.980	0,7977	0,8300	3.739.133
55-59 ans			796.974	0,5024	0,7500	597.731
60-64 ans			731.596	0,1879	0,5000	365.798
			7.337.392			

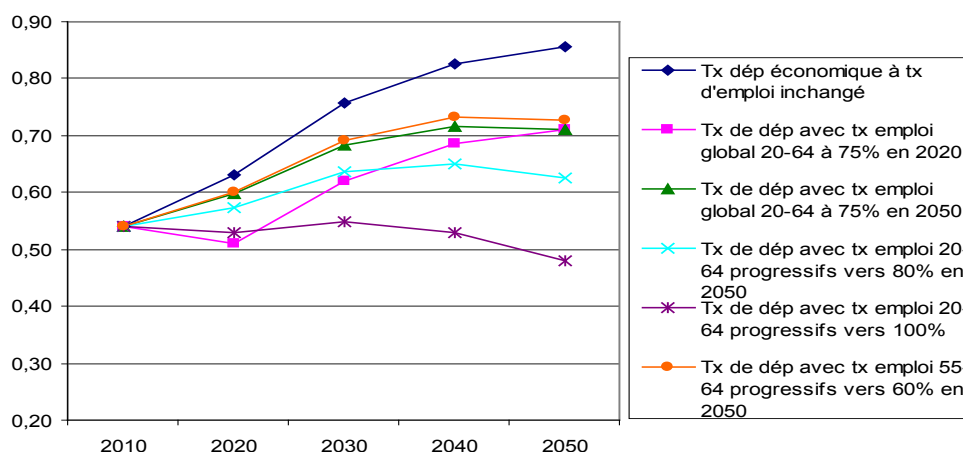
Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Les autres scénarios consisteraient à accroître progressivement le taux d'emploi, d'une ou plusieurs catégories d'âge, sur le plus long terme, à savoir 2050. Certains d'entre eux sont peu voire totalement irréalisables mais ils nous sont cependant utiles pour nous aider à mieux refléter les diverses implications en matière d'emploi qui se cachent derrière une stabilisation du taux de dépendance économique. On peut donc ainsi envisager :

- Une augmentation progressive des taux d'emploi des 20-64 ans pour être égal à 75% en 2050,
- Une augmentation progressive des taux d'emploi des 20-64 ans pour être égal à 80% en 2050,
- Une augmentation progressive du taux d'emploi des 20-64 ans pour être égal à 100% en 2050, ou
- Une augmentation progressive du taux d'emploi des seniors (55-64 ans) pour atteindre 60% en 2050.

L'impact de chaque scénario d'emploi sur le taux de dépendance économique est illustré dans le graphique 4.

Graphique 4 : Taux de dépendance économique selon l'évolution des taux d'emploi:



Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Une conclusion s'impose à la lecture du graphique 4, *une politique d'emploi seule est incapable d'enrayer l'augmentation du taux de dépendance économique, sauf à supposer héroïquement le plein emploi de la population entre 20 et 64 ans.* Il nous faut donc envisager de travailler au-delà de 64 ans.

5. Quelle politique de l'âge ?

Nous avons cherché à voir de quelle manière un recul progressif de l'âge légal de départ à la pension pour atteindre 70 ans en 2050 pouvait influencer le taux de dépendance économique. Dans le tableau suivant, nous considérons que l'âge légal de la pension passe de 65 ans en 2010 à 67 ans en 2020, à 68 ans en 2030, à 69 ans en 2040 et finalement à 70 ans en 2050. Nous supposons par ailleurs un taux d'emploi au-delà de 65 ans comparable au taux d'emploi entre 60-64 ans (soit 18,79%).

“

Travailler plus longtemps sans redresser l'emploi est inutile.

”

Tableau 5 : Evolution de l'emploi et des pensionnés avec recul progressif de l'âge de pension à 70 ans en 2050.

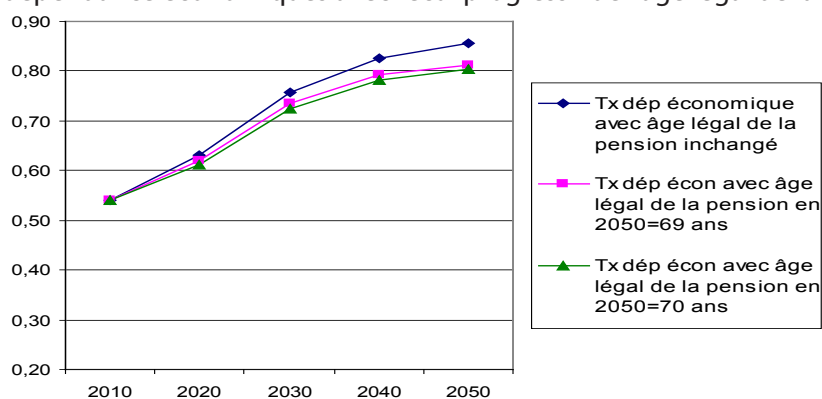
Catégories d'âge	Tx emploi 2010	2010	2020	2030	2040	2050
15-19 ans	6,80%	44.226	43.092	47.039	46.443	45.149
20-24 ans	43,76%	288.566	293.057	306.673	309.363	305.572
25-54 ans	79,77%	3.583.040	3.593.623	3.518.234	3.532.823	3.550.035
55-59 ans	50,24%	346.705	400.400	370.621	364.563	375.583
60-64 ans	18,79%	118.985	137.467	140.192	129.563	134.389
65 ans	18,79%		25.458	29.213	25.259	25.820
66 ans	18,79%		24.618	28.501	25.677	25.722
67 ans	18,79%			27.666	26.177	25.863
68 ans	18,79%				26.516	26.052
69 ans	18,79%					25.756
60-64 ans sans emploi		514.253	594.129	605.908	559.968	580.824
Emploi total		4.381.523	4.517.715	4.468.140	4.486.384	4.539.939
Pensionnés et assimilés		2.370.512	2.764.219	3.234.957	3.510.348	3.645.772
Tx de dép économique		0,5410	0,6119	0,7240	0,7824	0,8030

Remarques : Sous la rubrique « pensionnés et assimilés », nous comptabilisons les personnes de 65 ans et plus et les personnes entre 60 et 64 ans sans emploi.

Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Dans le graphique 5, nous évaluons l'impact de cette politique d'âge sur l'évolution des taux de dépendance économique. Nous évaluons par ailleurs l'impact d'une politique moins prononcée d'un recul progressif de l'âge légal de la pension à 69 ans en 2050.

Graphique 5 : Taux de dépendance économiques avec recul progressif de l'âge légal de la pension:



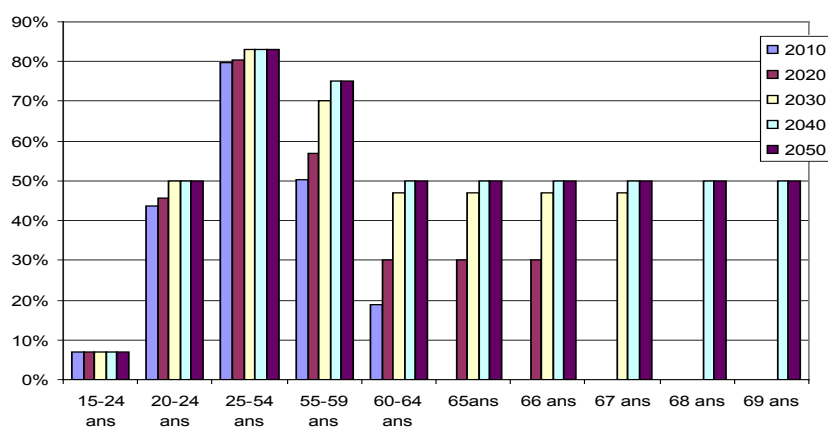
Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

L'augmentation progressive de l'âge légal de la pension à 70 ans (69 ans) en 2050 donne un taux de dépendance de 80,3% (81,33%) au lieu d'un taux de 85,6% sans politique de l'âge. Le verdict est clair : *une politique de l'âge a très peu d'effet sur l'évolution du taux de dépendance économique si elle n'est pas accompagnée d'un redressement des taux d'emploi des personnes concernées (60 ans et plus).*

6. La nécessité d'une politique combinée de l'emploi et de l'âge

Nous présentons maintenant deux simulations distinctes de politiques jointes de l'emploi et de l'âge qui stabilisent le taux de dépendance et assure donc l'équilibre du système de pension à moyen et long terme. La première simulation suppose un recul progressif de l'âge de la pension vers 70 ans à l'horizon 2050 et un redressement progressif des taux d'emploi pour atteindre à long terme 50% chez les jeunes entre 20 et 24 ans (contre 43,76% en 2010) et les seniors entre 60 et 69 ans (contre 18,79% en 2010). Le taux d'emploi des 55-59 ans augmente progressivement pour atteindre 75% (contre 50,24% en 2010) et le taux d'emploi des 25-54 ans augmente légèrement pour atteindre 83% (contre 79,7% en 2010). L'évolution de l'emploi par catégorie d'âge est reprise dans le graphique 6.

Graphique 6 : Evolution du taux d'emploi par catégories d'âge



Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Les effets de cette politique jointe de l'emploi et de l'âge sont repris dans le tableau 6 qui indique l'évolution correspondante de l'emploi par catégorie d'âge et l'évolution du nombre de pensionnés et assimilés.

Tableau 6 : Effets d'une politique jointe d'emploi à 50% pour les juniors et seniors, et d'âge de la pension à 70 ans

SIMULATION 1										
Catégories d'âges	Tx emploi 2010	2010	Tx emploi 2020	2020	Tx emploi 2030	2030	Tx emploi 2040	2040	Tx emploi 2050	2050
15-19 ans	0,0680	44.226	0,0680	43.092	0,0680	47.039	0,0680	46.443	0,0680	45.149
20-24 ans	0,4376	288.566	0,4550	304.709	0,5000	350.404	0,5000	353.477	0,5000	349.145
25-54 ans	0,7977	3.583.040	0,8050	3.626.509	0,8300	3.660.693	0,8300	3.675.872	0,8300	3.693.781
55-59 ans	0,5024	346.705	0,5700	454.275	0,7000	516.391	0,7500	544.232	0,7500	560.684
60-64 ans	0,1879	118.985	0,3000	219.479	0,4700	350.667	0,5000	344.766	0,5000	357.607
65 ans			0,3000	40.647	0,4700	73.071	0,5000	67.214	0,5000	68.706
66 ans			0,3000	39.305	0,4700	71.291	0,5000	68.327	0,5000	68.447
67 ans					0,4700	69.201	0,5000	69.656	0,5000	68.822
68 ans							0,5000	70.560	0,5000	69.324
69 ans							0,5000	68.536	0,5000	68.536
60-64 ans sans emploi		514.253		512.117		395.433		344.766		357.607
Emploi total		4.381.523		4.728.017		5.138.757		5.309.082		5.707.804
Pensionnés et assimilés		2.370.512		2.652.331		2.896.298		3.054.483		3.207.933
Tx de dép économique		0,5410		0,5610		0,5636		0,5753		0,5620

Remarques : Sous la rubrique « pensionnés et assimilés », nous comptabilisons les personnes de 65 ans et plus et les personnes entre 60 et 64 ans sans emploi.

Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

La seconde simulation se distingue par un recul moins prononcé de l'âge de la pension à 67 ans compensé par un redressement plus important des taux d'emploi des jeunes et seniors pour atteindre un niveau commun de 80% dans l'ensemble de la population active.

Tableau 7 : Effets d'une politique jointe d'emploi à 80% pour tous et d'âge de la pension à 67 ans

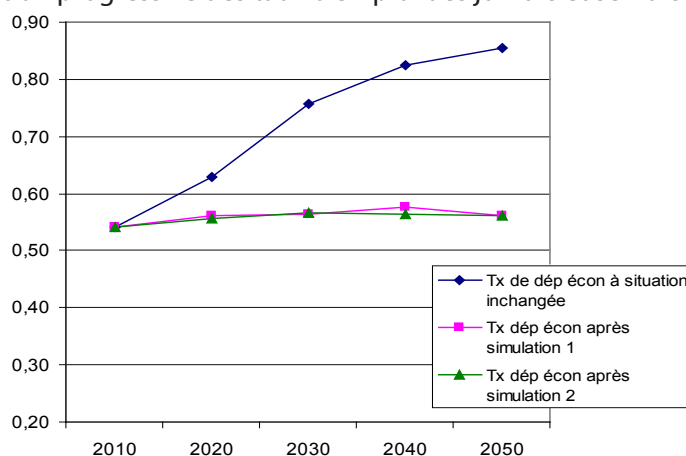
SIMULATION 2										
Catégories d'âges	Tx emploi 2010	2010	Tx emploi 2020	2020	Tx emploi 2030	2030	Tx emploi 2040	2040	Tx emploi 2050	2050
15-19 ans	0,0680	44.226	0,0680	43.092	0,0680	47.039	0,0680	46.443	0,0680	45.149
20-24 ans	0,4376	288.566	0,5300	354.936	0,6200	434.500	0,7500	530.216	0,8000	558.632
25-54 ans	0,7977	3.583.040	0,7980	3.594.974	0,7990	3.523.968	0,8000	3.543.009	0,8000	3.560.270
55-59 ans	0,5024	346.705	0,5800	462.245	0,6800	501.637	0,7800	566.002	0,8000	598.062
60-64 ans	0,1879	118.985	0,3500	256.059	0,5500	410.355	0,7300	503.358	0,8000	572.170
65 ans			0,3500	47.421	0,5500	85.509	0,7300	98.132	0,8000	109.929
66 ans					0,5500	83.426	0,7300	99.757	0,8000	109.514
67 ans										
68 ans										
69 ans										
60-64 ans sans emploi		514.253		475.537		335.745		186.173		143.043
Emploi total		4.381.523		4.758.727		5.086.435		5.386.916		5.553.727
Pensionnés et assimilés		2.370.512		2.648.282		2.881.239		3.042.293		3.117.759
Tx de dép économique		0,5410		0,5565		0,5665		0,5648		0,5614

Remarques : Sous la rubrique « pensionnés et assimilés », nous comptabilisons les personnes de 65 ans et plus et les personnes entre 60 et 64 ans sans emploi.

Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Comme l'indique clairement le graphique 7, ces deux politiques permettent de stabiliser le taux de dépendance économique sur l'ensemble de la période 2010-2050.

Graphique 7 : Taux de dépendance économiques après recul progressif de l'âge de la pension (à 70 ou 67 ans) et augmentation progressive des taux d'emploi des juniors et seniors (respectivement, à 50% ou 80%)



Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Combien d'emplois faut-il créer?

Dans la simulation 1, le nombre d'emplois supplémentaires requis pour stabiliser le taux de dépendance s'obtient aisément en comparant l'évolution de l'emploi total dans le tableau 6. Nous reprenons ici le volume d'emplois à créer par décennie et pour l'ensemble de la période.

	2020-2030	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2010-2050
Nb d'emplois total à créer	346.494	410.741	170.324	398.723	1.326.281
Nb d'emplois à créer par an	34.649	41.074	17.032	39.872	33.157

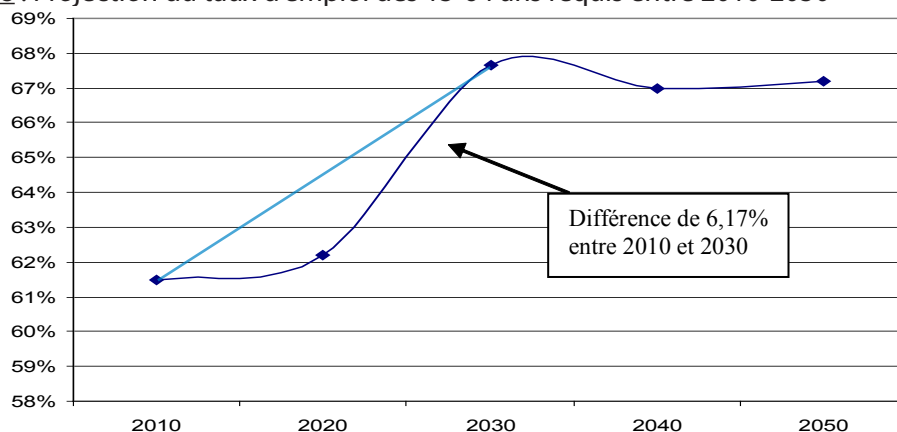
La question qui se pose donc est de savoir si cette création nette de 33.157 emplois en moyenne par an est réalisable. La seule façon de le savoir est de comparer avec le volume de création d'emploi dans le passé.

“ Nous devons créer 100 emplois par jour. ”

Pouvons-nous créer autant d'emplois ?

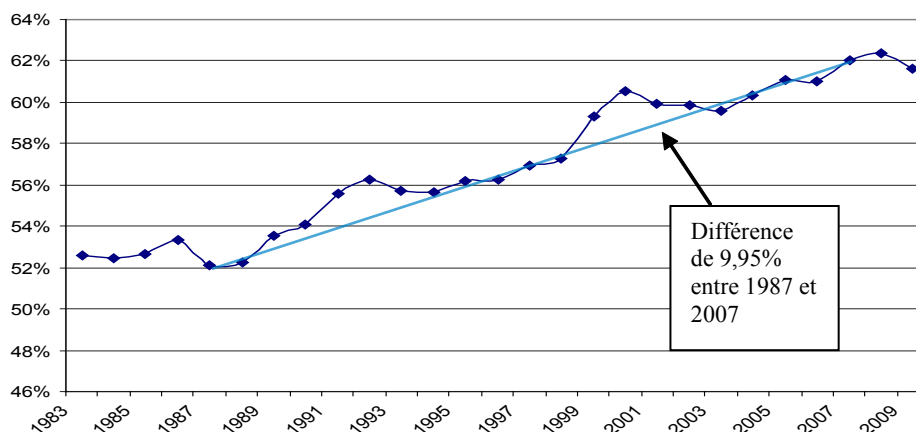
Nous comparons l'évolution du taux d'emploi requis sur la période 2010-2050 pour stabiliser les pensions (graphique 8), avec l'évolution passée du taux d'emploi sur la période 1983-2009 (graphique 9). Pour des raisons de comparabilité avec le passé, nous utilisons l'ancienne convention du taux d'emploi 15-64 ans. Comme l'indique ces deux graphiques, le taux d'emploi requis doit augmenter sur les 20 prochaines années pour passer de 61,49% à 67,66%. Cela semble réaliste compte tenu de son évolution sur les 20 dernières années où il est passé de 52,1% à 62,05% entre 1987 et 2007.

Graphique 8 : Projection du taux d'emploi des 15-64 ans requis entre 2010-2050



Source : SPF Economie, Enquête sur les Forces de Travail (2009 et 2010) et BFP, Perspectives de population 2007-2060 (2008), et Calculs propres.

Graphique 9 : Taux d'emploi des 15-64 ans, 1983-2009 :

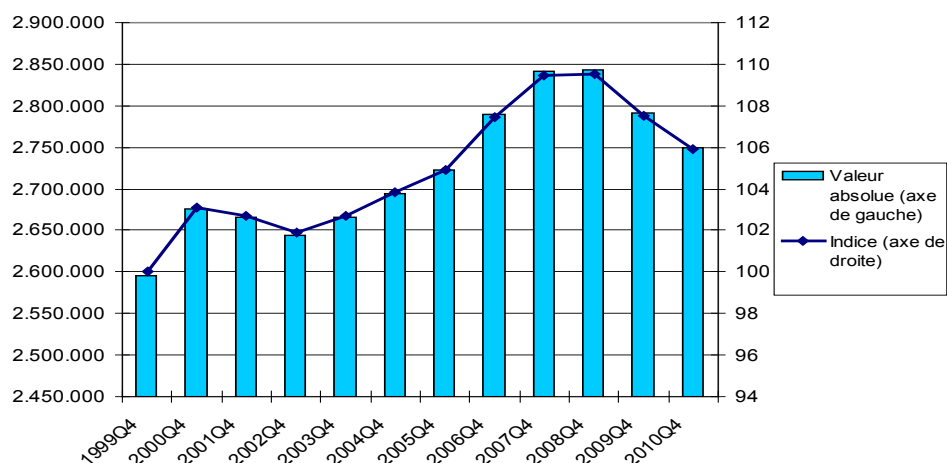


Source: SPF Sécurité sociale, Banque Carrefour.

L'augmentation importante du taux d'emploi sur les deux dernières décennies est évidemment en partie attribuable à une plus grande redistribution et une montée importante du travail à temps partiel. Cependant, la création d'emplois requise pour stabiliser les pensions s'exprime en équivalent temps plein (ETP). C'est donc bien plus de 33.000 emplois ETP qu'il faut créer sur base annuelle pour financer nos pensions à l'avenir. Que nous enseigne le passé à ce sujet ?

Le graphique 10 reprend l'évolution de l'emploi ETP pour les salariés et fonctionnaires fédéraux. On constate une augmentation de l'emploi de 2.600.000 unités en 1999 à 2.800.000 en 2009 (soit une augmentation de presque 8%). Cela correspond à une création annuelle moyenne de 20.000 emplois ETP. Malheureusement la crise de 2008 a détruit près de 100.000 emplois ETP sur deux ans. Si on ajoute la forte augmentation de l'emploi dans les soins de santé et l'enseignement et dans les administrations publiques régionales et locales, on n'est pas loin d'une augmentation moyenne annuelle 30.000 emplois ETP entre 1999 et 2009.

Graphique 10 : Evolution du volume de travail en ETP en Belgique, pour les salariés et fonctionnaires fédéraux, 1999Q4-2010Q4



Sources : ONSS, Banque carrefour.

Conclusion

Pendant que le reste de l'Europe s'active pour préparer ses finances publiques au choc des pensions, la Belgique s'endort dans sa bulle institutionnelle.

Le moment est venu de rentrer dans le vif du sujet. La crise des pensions est à notre porte avec un afflux de plus d'un demi-million de pensionnés supplémentaires entre 2010 et 2020. Le responsable de la crise n'est pas le vieillissement. C'est notre cupidité à vivre au-dessus de nos moyens. Nous avons mangé tous les gains de productivité. La vraie solution sera de créer des emplois et de travailler plus longtemps. La responsabilité est collective car c'est plus de 100 emplois supplémentaires par jour qu'il nous faudra créer pour équilibrer le budget des pensions. Mais cela ne se fera pas tout seul. Il faut quelque part stimuler la création d'emplois en envisageant entre autres une fiscalité du travail moins pénalisante. A l'heure actuelle, avec une pression fiscale sur le travail qui est 25% supérieure à la moyenne européenne (6), notre marché du travail reste encore trop peu propice à la création d'un nombre aussi important d'emplois nouveaux. Il faut par ailleurs tendre la main

par ailleurs tendre la main aux seniors actifs et leur permettre ou bien de continuer à suivre des formations en fin de carrière ou bien d'ajuster leur temps de travail. L'offre et la demande de travail doivent donc être soutenues et encouragées pour garantir l'enjeu d'un financement équilibré de notre système de pension par répartition. La Finlande représente par ailleurs une réelle source d'inspiration en la matière. A la fin des années 1990, elle a en effet su mettre en œuvre une série de mesures de soutien de l'offre et de la demande de travail de manière à accroître l'emploi de ses seniors à un taux parmi les plus élevés d'Europe (7). Tous ensemble, nous pouvons relever ce défi des pensions. Nous n'avons pas le choix si nous voulons sauvegarder "la plus belle cathédrale" de ce pays. C'est d'un véritable pacte entre les générations mais aussi entre les partenaires sociaux dont il est question.

Jean Hindriks, Senior Fellow

Isabelle Martin, Junior Fellow

Notes :

- (1) La pension légale pour un indépendant à titre principal atteint en moyenne 762 euros par mois. C'est moins qu'un salarié (1.046 euros) et beaucoup moins qu'un fonctionnaire (2.241 euros). Un indépendant est de plus sanctionné s'il prend sa retraite avant 65 ans sous forme d'un « malus » : un indépendant perd 25 % du montant de sa pension à 60 ans, 18 % à 61ans, 12% à 62ans, 7% à 63ans et 3 % à 64 ans.
- (2) Graphique 2 pour les indices (1970=100) et tableau 1 pour les chiffres en valeurs absolues.
- (3) Victor R. Fuchs, "Though Much is Taken: Reflections on Aging, Health, and Medical Care," *The Milbank Memorial Fund Quarterly: Health and Society* 62, no. 2 (1984): 142-66.
- (4) Sanderson et Scherbov (2008), "Rethinking age and aging, *Population Bulletin* 64, n°4, Population Reference Bureau.
- (5) D'après les premiers chiffres pour 2010, dans l'Enquête sur les forces du travail du SPF Economie.
- (6) EC Taxation papers, "Tax policy after the crisis", 2010, DG Taxation and Customs.
- (7) Jean Hindriks et Naïm Cordemans (2008), « S'inspirer de la Finlande pour accroître le taux d'emploi des seniors », *Itinera nota* 2008/62. (<http://www.itinerainstitute.org/upl/1/default/doc/NOTA62%20s'inspirer%20de%20la%20Finlande%2003.pdf>)

Pour une croissance économique
et une protection sociale durables